

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Blais

<https://www.cadre21.org/membres/732662f670d5658a2efc72d4>

Date d'obtention : 2020-10-09 00:45:46

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

#### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens d'abord et avant tout qu'il faut agir dans la bienveillance autant au niveau de la victime que de l'instigateur. Nous sommes, intervenants du milieu scolaire, la première ligne d'intervention. Nous ne sommes pas là pour juger ou même pour prendre des décisions. Nous appliquons le protocole prévu dans la trousse et prenons toutes les informations pertinentes pour permettre aux policiers et au DPCP de faire leur travail par la suite. C'est d'accueillir et d'accompagner les élèves ainsi que leurs parents dans ces démarches. Nous voulons également préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime en s'assurant de prendre en charge rapidement les cas de sextage à l'école. Nous pouvons également référer vers la bonne ressource, au besoin, lorsque ces actes sont commis à l'extérieur de l'école.

Bref, accueillir et accompagner dans la bienveillance de manière rapide et en respectant notre rôle.

#### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'être plus à l'aise dans la prise en charge de cas semblables. Comme ça ne m'est jamais arrivé pour le moment, j'aurai des outils pour intervenir de manière efficace et en n'interférant pas au travail des partenaires externes. Je saurai où se trouve la limite des interventions pouvant être faites en milieu scolaire.

#### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais être plus à l'écoute pour tenter d'obtenir le plus de détails possibles. Je veillerai à faire plus de sensibilisation avec ma classe de gars en leur mentionnant que de partager ou même d'envoyer des photos ou vidéos à connotations sexuelles peut devenir un acte judiciairisé.

Je devrai faire attention pour demeurer bienveillante et ne pas porter d'accusations. Ce n'est pas mon rôle après tout!